

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE GARONNE (CDG31)**

ELECTIONS 2020

FORMULAIRE DE RECLAMATION

Les réclamations relatives aux listes électorales sont adressées à la commission de recensement et de dépouillement des votes et reçues au plus tard le **8 septembre 2020**, exclusivement par voie de dépôt contre récépissé, au siège du CDG31, les jours ouvrés de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Rappel préalable des conditions de détermination des voix attribuées

Tous les maires et tous les présidents des communes/établissements publics affiliés au CDG31 sont électeurs pour le renouvellement du conseil d'administration au titre de leur scrutin respectif (collège des communes affiliées et collège des établissements publics affiliés).

Chacun dispose d'un nombre de voix égal au nombre des fonctionnaires titulaires ou stagiaires tels que définis aux articles 11 et 11-1 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 et inclus dans ses effectifs à la date du 1er juillet 2020.

Il est précisé que :

⇒sont inclus :

- les fonctionnaires territoriaux détachés auprès de la collectivité ou de l'établissement public ;
- les fonctionnaires territoriaux mis à disposition d'une autre collectivité ou d'un autre établissement public ;
- les fonctionnaires territoriaux détachés sur emploi fonctionnel auprès de la collectivité ou de l'établissement public ;
- les fonctionnaires territoriaux détachés pour stage auprès de la collectivité ou de l'établissement public ;

⇒les agents intercommunaux (agents ayant une même carrière dans plusieurs collectivités ou établissements publics) sont comptabilisés dans chaque collectivité ou établissement public affilié employeur de ces agents ;

⇒les agents multigrades (agents ayant plusieurs emplois au sein de la même collectivité ou du même établissement public) sont comptabilisé une seule fois.

⇒sont exclus :

- les fonctionnaires territoriaux qui n'occupent pas un emploi budgétaire au sein de la collectivité ou de l'établissement public affilié (en disponibilité, au service national, en congé parental) ;
- les fonctionnaires de la collectivité ou de l'établissement public détachés auprès d'autres collectivités ou établissements publics ;
- les fonctionnaires territoriaux qui sont mis à disposition de la collectivité ou de l'établissement public ;
- les fonctionnaires de l'Etat ou hospitaliers détachés auprès de la collectivité ou de l'établissement public affilié ;
- les agents contractuels.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE GARONNE (CDG31)**

ELECTIONS 2020

FORMULAIRE DE RECLAMATION

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom(s) :

Agissant en qualité de Maire Président Autre (*Préciser*)

dans la collectivité suivante

Formule une réclamation en rapport avec la liste électorale du scrutin relatif :

au collège des communes affiliées

au collège des établissements publics affiliés

Précisez la réclamation :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



Toute réclamation devra être accompagnée des justificatifs nécessaires à son instruction.
Concernant les réclamations sur le nombre de voix, **la réclamation sera accompagnée d'un document comportant par ordre alphabétique la liste des agents avec pour chacun d'eux sur 4 colonnes distinctes : le nom, les prénoms, le grade et la position statutaire.**

Etabli le,, A

Nom, prénom du signataire
(signature et cachet de la collectivité)

Les données collectées vont permettre au CDG31, représenté par son Président, responsable du traitement, d'organiser les élections des membres du CA par voie électronique du CDG31.
Ce traitement de données est nécessaire aux respects d'une obligation légale (Art. 6 1.c. du Règlement européen sur la protection des données).
En fonction de leurs besoins respectifs, les destinataires de tout ou partie des données sont : le responsable de traitement, les agents du CDG31 en charge de la mise en place des élections, la commission chargée du recensement et du dépouillement, le service interne du CDG31 en charge de l'informatique et le sous-traitant en charge du vote électronique.
Aucun transfert de données hors de l'Union Européenne n'est réalisé.
Ces données sont conservées durant 2 ans à compter du dernier contact.
Vous disposez du droit de demander l'accès aux données à caractère personnel vous concernant, la rectification ou une limitation du traitement.
Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) du CDG31 :
- Contacter le DPO par voie électronique : dpo@cdg31.fr
- Contacter le DPO par courrier postal : CDG31, à l'attention du délégué à la protection des données, 590 rue Buissonnière CS 37666 31676 Labège cedex.
Si vous estimez, après avoir contacté le CDG31, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.